

## Performance des OPC<sup>1</sup> - France • Septembre 2018

### La performance des fonds actions diminue

La performance annuelle des fonds non monétaires diminue en septembre 2018 pour s'établir à 1,1 % (-1,4 point de pourcentage par rapport à août). Les fonds actions, touchés par les turbulences boursières, enregistrent la plus forte baisse (-3,9 points par rapport à août) tandis que la performance des fonds mixtes devient négative (-0,2%), celle des fonds obligataires le restant (-0,2%, après -0,4% en août).

La performance des fonds monétaires recule à -0,26 % en rythme annuel.

#### Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2015	2016	2017	août-18	sept.-18	encours sept-18
<b>FONDS NON MONÉTAIRES</b>	<b>5,1</b>	<b>3,2</b>	<b>5,9</b>	<b>2,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1 288</b>
<b>Fonds actions (b)</b>	<b>10,0</b>	<b>3,6</b>	<b>11,9</b>	<b>5,3</b>	<b>1,4</b>	<b>339</b>
<i>dont fonds indiciels cotés (c)</i>	5,7	5,6	12,3	5,2	2,4	40
<b>Fonds obligations (b)</b>	<b>0,9</b>	<b>2,7</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>280</b>
<b>Fonds mixtes (b) (e)</b>	<b>3,0</b>	<b>2,6</b>	<b>4,2</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>348</b>
<b>Fonds autres (d) (f)</b>	<b>6,5</b>	<b>4,0</b>	<b>6,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>321</b>
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	6,9	3,6	6,7	3,1	1,3	133
<b>FONDS MONÉTAIRES</b>	<b>0,18</b>	<b>0,02</b>	<b>-0,23</b>	<b>-0,24</b>	<b>-0,26</b>	<b>341</b>

Source : Banque de France

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

(b) Hors fonds d'épargne salariale (qui sont regroupés dans les fonds « autres »)

(c) Les fonds indiciels cotés sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

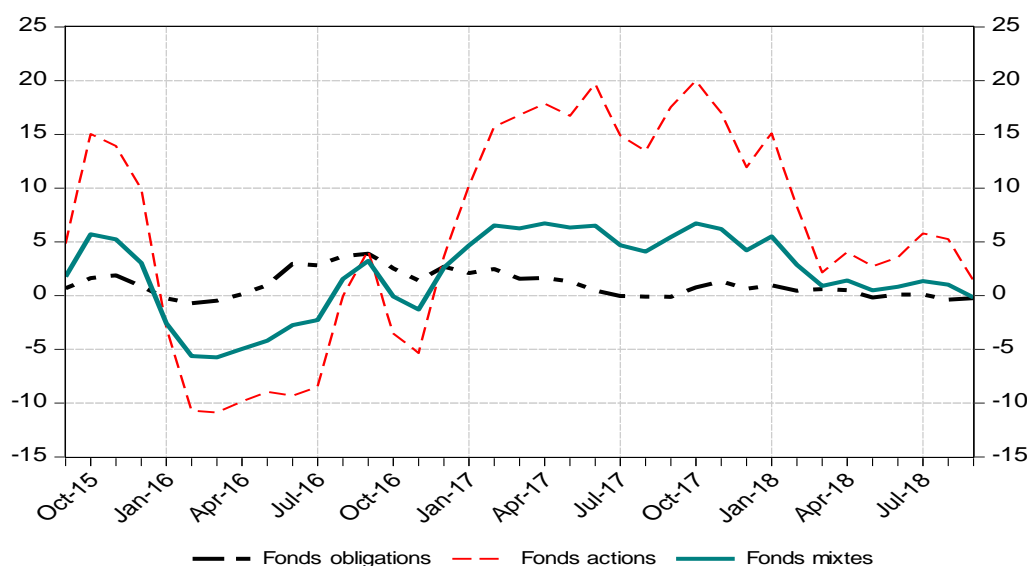
(d) Fonds d'épargne salariale, fonds immobiliers, fonds de capital investissement, fonds à formule, « hedge funds »

(e) La dénomination « fonds mixtes » remplace celle des fonds diversifiés, catégorie AMF supprimée depuis le 31/12/2017 ; le critère de classification reste identique.

(f) Prise en compte de l'encours et de la performance des fonds immobiliers à compter de juin 2016

#### Performance annuelle des OPC actions, obligations et mixtes

En pourcentage

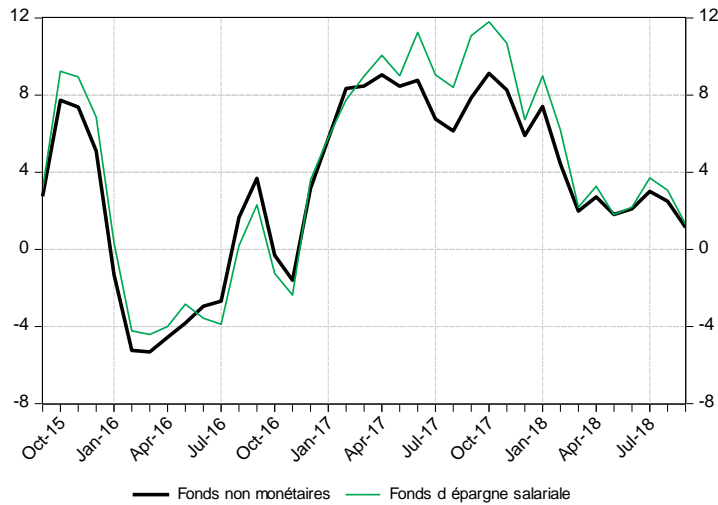


<sup>1</sup> OPC : Organismes de placement collectif



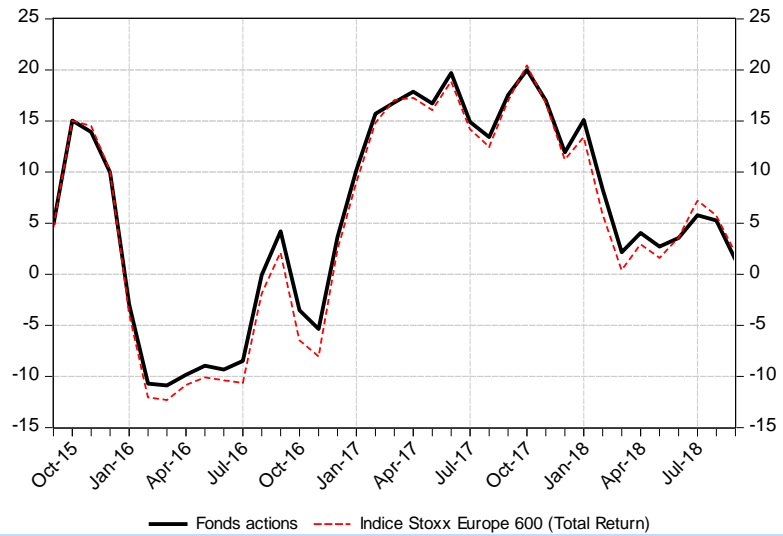
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)

En pourcentage



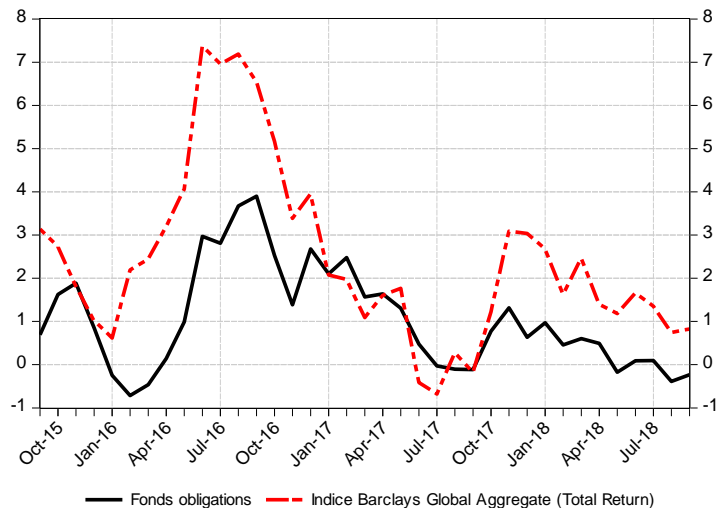
Performance des fonds actions (a)

En pourcentage



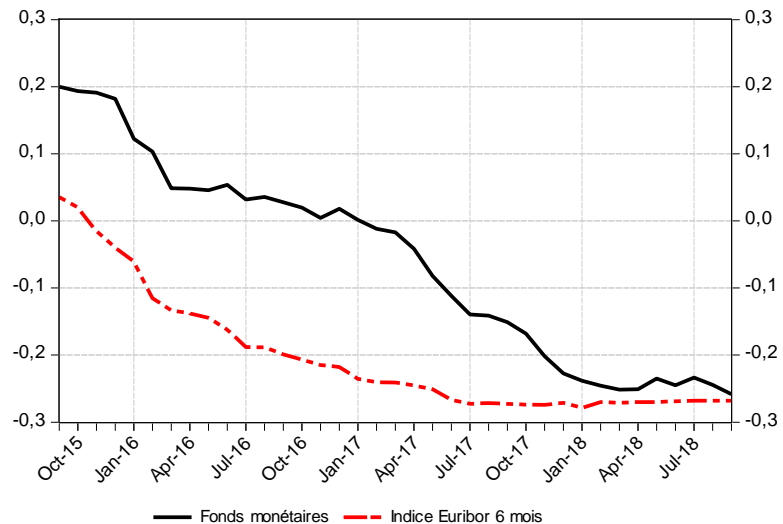
Performance des fonds obligations

En pourcentage



Performance des fonds monétaires (a)

En pourcentage



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice **Barclays** est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis)

